



COMMUNIQUE DE PRESSE

La perte de l'autonomie, la première crainte de la majorité des Français *L'ANSP révèle, à l'occasion d'un colloque co-organisé avec le CESE, les résultats d'un sondage sur les craintes liées au vieillissement*

Paris, le 17 octobre 2010 - L'Agence nationale des services à la personne (ANSP) présidée par Laurent Hénart organise lundi 18 octobre un colloque à Paris en partenariat avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE) pour débattre avec l'ensemble des acteurs du secteur sur les réponses à apporter au défi de la perte d'autonomie.

A cette occasion, l'ANSP présente un sondage réalisé par l'institut Ipsos qui confirme que pour les Français, le recours aux services à domicile est une évidence.

L'ANSP lance le débat sur la prise en compte et le financement de la dépendance lundi. Cette rencontre est intitulée « les services à la personne : niche fiscale ou bouclier social ? Une réponse au défi de la perte d'autonomie ». Pendant une journée, les professionnels du secteur débattront en s'appuyant sur trois analyses : le bilan du plan de développement des services à la personne, une étude sur les intervenantes au domicile des personnes fragilisées (DREES) et un tableau prospectif des évolutions et des besoins (BIPE).

Par ailleurs, l'ANSP présentera les résultats d'une étude* réalisée à cette occasion sur les Français et les craintes liées au vieillissement.

Deux enseignements principaux peuvent être tirés de ce sondage.

Plus de la moitié des Français font de la perte d'autonomie leur principale crainte liée au vieillissement. Et ceci quelle que soit leur situation sociale.

La perte d'autonomie est la première crainte des Français lorsque ceux-ci pensent « au fait de vieillir », avec 56%, devant « le manque d'argent » (29%) et « la solitude, l'isolement » (13%). Cette hiérarchie est partagée par l'ensemble des catégories sociologiques, y compris les plus jeunes : alors qu'on aurait pu s'attendre à l'expression de craintes liées au contexte économique et financier actuel, les moins de 35 ans sont 43% à faire de la perte d'autonomie leur principale crainte, devant le manque d'argent (37%). On notera parallèlement que même auprès des catégories disposant des revenus les plus bas, la crainte liée à la perte d'autonomie est plus largement partagée que les deux autres craintes testées.

A cette crainte s'ajoute un relatif degré d'impréparation. Seuls 15% des Français estiment qu'ils seraient « facilement » en mesure de faire face à la perte d'autonomie d'un de leurs proches ou d'eux-mêmes. Les deux tiers d'entre eux (68%) pensent pouvoir y faire face, « mais avec des difficultés ». Enfin près d'un Français sur cinq (16%) se déclare dans l'impossibilité complète de faire face à une situation de dépendance.

Le recours aux services à domicile est perçu comme une évidence. Mais une évidence doublée d'exigences.

9 Français sur 10 (90%) feraient appel à un intervenant à domicile s'il se trouvait dans une situation de dépendance : 44% « très certainement », 46% « probablement ». Là encore, on est frappé de constater que le recours déclaré à un intervenant à domicile transcende les clivages sociaux : jeunes comme moins jeunes, foyers aisés comme foyers moins aisés, habitants des grandes agglomérations comme habitants des zones rurales font de l'intervenant à domicile un recours a priori largement indispensable pour faire face à une situation de ce type.

Mais ils manifestent également un fort degré d'exigence. Pour les personnes potentiellement concernées par le recours à un intervenant à domicile, la « qualité de la prestation » (35%) ou encore « l'expérience de l'intervenant » (25%) sont les deux premiers critères mis en avant, sensiblement devant le coût de la prestation (11%) ou encore la proximité géographique de l'intervenant (9%).

*** A propos de l'étude Ipsos**

A la demande de l'Agence nationale des services à la personne (ANSP), Ipsos a mené une enquête dont l'objectif était d'identifier les craintes liées au vieillissement, le degré de préparation déclaré vis-à-vis d'une situation de perte d'autonomie, ainsi que le souhait de recourir à un intervenant à domicile dans ce cas de figure.

Cette enquête a été réalisée par téléphone les 8 et 9 octobre 2010 auprès d'un échantillon national représentatif de 961 personnes âgées de 18 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage, après stratification par région et par taille d'agglomération).

Contacts presse

Agence nationale des services à la personne
Sarah Cassone
sarah.cassone@servicesalapersonne.gouv.fr
Tel. : 01 53 95 56 73

Image 7
Priscille Reneaume
preneaume@image7.fr
Tel. : 01 53 70 74 89